

Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière

De Tarn et Garonne

Maison du Peuple - 2^{ème} étage

18 rue Michelet

BP 404 - 82004 MONTAUBAN Cedex

Tél : 05 63 63 52 00 / E-Mail : udfo82@laposte.fr



Bulletin d'adhésion à FO
« FO 82 fête ses 70 ans ! »

Nom : _____

Prénom : _____

Profession : _____

Né(e) le : __ / __ / ____ à : _____

Adresse : _____

Tél. : __ / __ / __ / __ / __ E-Mail : _____ @ _____

Employeur (nom et adresse) : _____

A _____, le __ / __ / 2018
(Signature)

NB : 66% du montant de ta cotisation est déductible des impôts ou fait l'objet d'un crédit d'impôt pour les personnes non imposables.

De plus, tu bénéficies gratuitement de :

- La presse syndicale confédérale. *A retirer à l'UD*
- L'assurance syndicale : lors d'une réunion syndicale, tu es couvert par l'assurance confédérale en cas d'accident de trajet.
- Le service juridique confédéral est à ta disposition.
- La défense des consommateurs : tu es affilié d'office à l'association FO des consommateurs (AFOC) qui a pour objet la formation, l'information et la défense du consommateur.
- La possibilité d'adhérer à une mutuelle complémentaire à prix préférentiel.



FO 82 fête ses 70 ans !

Bulletin de participation
SPECIAL JEU « FO 82 fête ses 70 ans ! »

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de Tél. : __ / __ / __ / __ / __

E-mail : _____ @ _____

Je déclare avoir adhéré à FORCE OUVRIERE pour la première fois au cours de l'année 2018, et avoir pris connaissance du règlement du jeu « FO 82 fête ses 70 ans ! ». (Voir au verso)

J'accepte le règlement et déclare vouloir participer au tirage au sort du 16 novembre 2018.

Je déclare Mr/Mme⁽¹⁾ _____
comme étant mon parrain/marraine⁽¹⁾ pour mon adhésion.

A _____, le __ / __ / 2018

Signature
(Précédée de « Lu et Approuvé »)

NOM - Prénom et visa du secrétaire de syndicat : _____

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile



« FO 82 fête ses 70 ans ! »

Règlement du jeu

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE du Tarn &Garonne – UD FO 82, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 32556945700014, dont le siège social est situé au 18 rue Michelet – 2^{ème} étage – BP 404 – 82004 Montauban Cedex

Organise du 1er janvier 2018 au 30 octobre 2018, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « FO 82 fête ses 70 ans ! » (Ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 16 ans, travaillant en Tarn et Garonne, à l'exception des membres du bureau et de leurs familles.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Il sera procédé à six tirages au sort le 16 novembre 2018, dans les locaux de la Maison du Peuple, salle du rez-de-chaussée à Montauban.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse - pendant toute la période du jeu.

Ils seront opérés parmi tous les bulletins de participation dûment rempli par le nouvel adhérent à FORCE OUVRIERE 82 en 2018 et son parrain.

Le tirage au sort effectué déterminera 5 gagnants parmi les nouveaux adhérents 2018 à FO 82. Chaque parrain dont le filleul est tiré au sort gagnera un lot identique.

Il y aura un lot supplémentaire pour le parrain ayant fait le plus de parrainages. En cas

d'égalité, il y aura tirage au sort pour déterminer le gagnant. Un lot de consolation sera remis à chacun des parrains non tirés au sort.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

6 gagnants seront tirés au sort le 16 novembre 2018.

Les gagnants seront contactés dans les dix jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les nouveaux adhérents 2018 à FO 82, et 1 gagnant parmi les anciens adhérents ayant effectué au moins un parrainage.

ARTICLE 5 – DOTATION

Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots « nouvel adhérent » :

- Premier prix : une cafetière – valeur 50 €
- Deuxième au cinquième lot : kits militants valeurs, dans l'ordre - 40 €, 30 €, 20 € et 10 €.

Lots « meilleur parrain » :

- Un panier garni spécial « fêtes » – valeur 60 €

L'UD FO 82 se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'UD FO 82 ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement.

Le présent règlement est disponible en ligne sur le site <http://82.force-ouvriere.org/2018-les-70-ans-de-l-ud-fo-82>

Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de l'UD FO 82, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu ou en flashant le Code ci-dessous depuis votre smartphone :

